

avant d'être choisis comme candidats. Si les premiers ministres provinciaux décident que les candidats seront choisis par leur majorité au sein des assemblées législatives élues, les candidats seront, d'une autre façon, liés par l'esprit de parti. Quel genre de Sénat aurons-nous? Je ne crois pas que les Canadiens, exception faite des premiers ministres fédéral et provinciaux, veuillent de ce genre de Sénat pour les représenter ni que l'accord de Charlottetown représente la volonté d'une majorité de Canadiens qui souhaitent une chambre haute élective.

Au Canada, les architectes de la Chambre haute sont ceux-là même—et ils sont une infime minorité—qui veulent éviter d'être surveillés de quelque façon que ce soit par une Chambre haute. Le premier ministre du Canada, je ne parle pas simplement du premier ministre actuel, mais de n'importe quel autre, voudra réduire au minimum la surveillance de la Chambre haute, et, bien entendu, les premiers ministres provinciaux ne voudront pas voir leur pouvoir contester ici. Ce sont eux nos architectes.

Je sais que, à bien des égards, les sénateurs sont d'accord avec moi. De part et d'autre de cette Chambre, je n'ai vu personne s'enthousiasmer pour l'entente de Charlottetown. Personne n'a dit qu'elle donnait un nouveau souffle au Canada. Aucun sénateur n'a dit qu'elle revigorerait notre Confédération.

Permettez-moi donc de revenir à la proposition dont nous sommes saisis. Pour les raisons énoncées par le sénateur Kirby et d'autres encore, j'appuie la proposition qui sera soumise à la population canadienne. J'ai toujours pensé que c'est à la population qu'il appartient de modifier la Constitution. À mon avis, on décourage ainsi les modifications constitutionnelles, sauf lorsqu'elles sont absolument nécessaires dans un pays. Je ne crois pas que les constitutions soient des lois ordinaires ni qu'elles devraient dépendre de la bonne volonté et des caprices de groupes d'intérêts éphémères. C'est ce qui ressort beaucoup trop de l'entente de Charlottetown.

Je crois fermement qu'un référendum sur la Constitution canadienne a sa raison d'être. J'aurais tellement souhaité qu'on en tienne un avant que ne soit adoptée la Loi de 1982 sur le Canada, car nos problèmes des dix dernières années auraient alors été réglés. Notre pays pourrait maintenant relever les défis économiques et sociaux auxquels le monde entier fait face. Comme les sénateurs le savent, ces défis sont énormes. Dans les années à venir, le Canada devra lutter pour être à la hauteur de ses normes d'excellence actuelles. D'autres sociétés sont dans la course et ont réalisé des progrès techniques...

**Son Honneur le Président suppléant:** Je signale au sénateur que son temps est écoulé. Y a-t-il consentement unanime pour qu'il continue?

**Des voix:** D'accord.

**Le sénateur Austin:** D'autres sociétés ont réalisé des progrès techniques énormes et ont une identité nationale. Qu'on soit Allemand, Japonais, Américain ou Mexicain, le sentiment d'identité nationale nous permet de nous situer dans le monde. Il nous donne le sentiment de travailler ensemble. Il nous donne un objectif commun. Notre pays est encore en train de se chercher une identité. En ce sens, il est encore très jeune et ne s'est pas trouvé une identité qui rallie tous les Canadiens.

Marshall McLuhan disait, à une époque où le Canada connaissait des jours meilleurs:

Le Canada est le seul pays du monde qui sache vivre sans identité.

S'il était ici aujourd'hui, je crois qu'il voudrait réécrire cette phrase. À mon avis, nous n'avons pas encore appris à vivre sans identité. Évidemment, ce que Marshall McLuhan décrivait, c'est la caractéristique la plus noble de tout pays, soit comprendre que son identité est définie par sa compassion envers ses habitants, sa tolérance, le caractère juste et équitable de son système judiciaire, l'efficacité de sa démocratie et sa capacité d'assurer à ses habitants un niveau de vie qui soit au moins égal à celui de n'importe quel autre pays du monde.

Comme les sénateurs ont pu le remarquer, c'est avec le cœur gros et sans enthousiasme que je fais ces remarques. Je vais répondre à la question du sénateur Murray avant même qu'il ne la pose. Oui, je vais appuyer l'accord de Charlottetown, à certaines conditions.

Je vais appuyer l'accord si je suis convaincu qu'il permettra de mettre de côté la question des modifications constitutionnelles dans notre pays pendant une période de temps et si le gouvernement déclare son intention est de mener ces questions à terme en respectant l'accord de Charlottetown et de mettre ensuite en veilleuse tout le dossier constitutionnel pour passer à autre chose. J'appuierai l'accord à condition que les déclarations comme celles faites au Québec et en Ontario, soit qu'il ne s'agit que d'une étape dans l'évolution de l'identité canadienne et que nous passerons à une autre étape dans un avenir assez rapproché, ne fassent pas partie des plans du gouvernement.

**Le sénateur Murray:** Comment peut-on satisfaire à ces conditions avant le 26 octobre?

**Le sénateur Austin:** Je veux que le premier ministre fasse une déclaration, au nom de son gouvernement, pour nous assurer que les questions sur lesquelles porte cet accord seront réglées dans le cadre de l'accord et que, une fois que la législation constitutionnelle découlant de cet accord aura été adoptée, le gouvernement n'envisagera pas, pendant une période de cinq ans, d'apporter à la Constitution des modifications nécessitant l'unanimité ou l'approbation de sept provinces sur dix.

**Le sénateur Murray:** Si je comprends bien, le sénateur demande que le gouvernement fédéral s'engage à mettre son veto à toute modification constitutionnelle proposée par les provinces durant cette période.

**Le sénateur Austin:** Non. Je n'ai pas d'objection à ce que le gouvernement fédéral fasse des études, ait des échanges, commande des analyses, mais il devrait s'abstenir pendant cinq ans de proposer des mesures législatives faisant l'objet d'un débat national.

Je ce que je vous dis, et j'espère que les sénateurs le comprendront, c'est que ce qui emportera l'adhésion à l'entente constitutionnelle en Colombie-Britannique ainsi qu'en Alberta, où, semble-t-il, l'approbation sera difficile à obtenir, c'est l'assurance que le programme d'action du Canada ne sera pas dominé par les questions constitutionnelles pendant un certain temps.

Très franchement, et je crois que c'est une mise en garde nécessaire, il y a un profond ressentiment dans l'Ouest et dans